



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 13 décembre 2021
Séance du 29 novembre 2021

5 Budget Annexe Ec'Eau Port - décision modificative n°1

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. MARTIN, Mmes TALL, DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme MEHADJI, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. PERRIN
M. BULUT	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à :	Mme SAKHO
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	M. KHOULA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. EL MOUSSAOUI
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme SOW, M. LUCAS	2
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	37
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 07/12/2021

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de modifier le budget annexe Ec'Eau Port 2021 par l'adoption d'une décision modificative qui représente 3 158 805,00 € de crédits nouveaux en section de fonctionnement et 1 579 402,50 € de crédits nouveaux en section d'investissement. Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

Recettes de fonctionnement		Total budgété	DM	Après DM
UR-TRANCHE 3-824-774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 782 295,00	1 579 402,50	3 361 697,50
Total chapitre 77			1 579 402,50	
UR-824-7133	VARIATIONS DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	4 262 736,00	1 579 402,50	5 842 138,50
Total chapitre 042			1 579 402,50	
			3 158 805,00	



Dépenses de fonctionnement		Total budgété	DM	Après DM
UR-TRANCHE 3-0301HT-824-6045	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES /TERRAIN	254 860,00	78 970,00	333 830,00
UR-TRANCHE 3-0301HT-824-605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	2 050 998,00	1 500 432,50	3 551 430,50
Total chapitre 011			1 579 402,50	
AA-01-023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 782 295,00	1 579 402,50	3 361 697,50
Total chapitre 023			1 579 402,50	
			3 158 805,00	

Recettes d'investissement		Total budgété	DM	Après DM
AA-01-021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 782 295,00	1 579 402,50	3 361 697,50
Total chapitre 021		1 782 295,00	1 579 402,50	3 361 697,50
			1 579 402,50	

Dépenses d'investissement		Total budgété	DM	Après DM
UR-824-3354	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	702 888,00	78 970,00	781 858,00
UR-824-3355	TRAVAUX	3 247 697,00	1 500 432,50	4 748 129,50
Total chapitre 040			1 579 402,50	
			1 579 402,50	

Vous êtes appelés à voter.



■ **Le conseil municipal :**
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, et L 2312-1 et suivants,
Vu le budget annexe Ec'Eau Port 2021,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 29 novembre 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**
Votants : 37 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 2

■ **Décide à l'unanimité :**
Article 1^{er} : d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Ec'Eau Port 2021 tel que présentée ci-dessus.

Article 2 : Cette décision modificative n'affecte pas la participation de la Ville dont le montant maximal sera de 2 480 441,00 € afin d'équilibrer le budget annexe Ec'eau Port.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **14 DEC. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le **17 DEC. 2021**
et publication ou notification le **17 DEC. 2021**
affiché le **14 DEC. 2021**
CREIL, le **17 DEC. 2021**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 14/12/2021

SLO

ID : 060-216001743-20211213-DLRG211213005-DE